

Agen, le 14 octobre 2019

Le Directeur
de l'École Nationale d'Administration Pénitentiaire

Direction de la Formation
DF/UFIC/JM

Responsable de formation :
jose.marivela@justivce.fr

Tél : 05.53.98.90.10

A

Madame la Garde des Sceaux, Ministre de la Justice
Direction de l'Administration Pénitentiaire
Sous-direction des métiers et de l'organisation des services –
Me4

Mesdames et messieurs les Directeurs Interrégionaux des
services pénitentiaires

Mesdames et Messieurs les Chefs d'unité formation et
qualification

Mesdames et messieurs les Directeurs et Chefs
d'établissements pénitentiaires

Mesdames et messieurs les Directeurs fonctionnels des
services pénitentiaires d'insertion et de probation

Monsieur le Directeur du Service de l'Emploi Pénitentiaire

OBJET : Appel à candidatures

PJ : Fiche pédagogique - Fiche d'inscription (page 2 « avis ») – tutoriel pour candidater via SIRH H@rmonie

La direction de la formation de l'école nationale d'administration pénitentiaire organise une session de formation sur le thème :

Pathologie du bâtiment
N° HARMONIE 50664424

du 10 décembre 2019 – 09h00 au 12 décembre 2019 – 17h00

ATTENTION : l'inscription doit obligatoirement se faire par le portail SIRH H@rmonie.

Vous trouverez ci-joint un tutoriel pour vous accompagner si besoin.

Les candidatures motivées, établies sur la fiche d'inscription imprimée depuis SIRH H@rmonie et accompagnée de l'imprimé ci-joint, devront parvenir à la direction interrégionale concernée :

Pour le 15 novembre 2019, dernier délai.

Les demandes qui ne répondent pas à l'exigence de cette procédure ou ne comportant pas l'avis du supérieur hiérarchique ne seront pas examinées.

P/Le Directeur

DIRECTION DE LA FORMATION
Le directeur Adjoint,


Hugues BELLIARD

Intitulé de la formation : Pathologie du bâtiment; du 10 décembre 2019 (09h00) au 12 décembre 2019 (17h00)
à l'ENAP

Nom :

Prénom :

Matricule harmonie :

1- Avis du service de formation (formateur des personnels ou responsable de formation)

Nom :

Prénom :

Fonction :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

2- Avis du Chef de l'Unité Recrutement Formation Qualification ou son représentant

Nom :

Prénom :

Fonction :

AVIS : prioritaire

favorable

défavorable

Rang de priorité au sein de la DISP : (le cas échéant)

Motif :

.....
.....
.....
.....
.....

Pathologie du bâtiment

La maintenance du patrimoine devient un poste budgétaire important. La technicité des ouvrages, le développement des équipements techniques et la complexité croissante des installations entraînent des responsabilités juridiques importantes obligeant les responsables maintenance à plus de rigueur dans la gestion et l'organisation.

Cette formation a pour objectif la connaissance des principales pathologies du bâtiment, avec pour objectif la mise en place de mesures nécessaires de prévention, pour les éviter dans le cadre d'une opération de construction ou de rénovation.

Objectifs Pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Élargir ses connaissances sur la sinistralité dans le bâtiment
- Analyser les principaux désordres du bâtiment et y apporter les remèdes appropriés (structures, façades et toitures)
- Identifier et résoudre les problèmes liés à l'humidité (remontées capillaires, condensation, ventilation)
- Conduire et/ou réorganiser un système de gestion de la maintenance et de l'exploitation sur un patrimoine existant
- Établir un dossier d'exploitation et de maintenance
- Organiser un système de gestion : recueil des données, organisation et planification des interventions
- Conduire un diagnostic sur un patrimoine : méthodologie, outils pratiques, grilles
- Distinguer les principaux systèmes d'information : Gestion de Maintenance Assistée par Ordinateur (GMAO), Gestion Technique Centralisée (GTC) et Gestion Technique du Bâtiment (GTB), BIM

Éléments du contenu

I - La pathologie du bâtiment

- Pathologies de l'enveloppe
- Pathologies des charpentes bois, des couvertures
- Pathologies des toitures terrasses et de leurs revêtements d'étanchéité
- Pathologies liées à l'humidité
- Ventilation des locaux d'habitation et des bâtiments tertiaires

II – La maintenance immobilière

- Politique d'exploitation et de maintenance d'un patrimoine
- Mise en place d'un système de gestion de patrimoine

Modalités pédagogiques

Apports didactiques, exercices.

Nombre de places : 15 places

Durée :
3 jours

Dates :
Du 10 au 12 décembre
2019

Date limite réception des
candidatures par la
DISP :
Le 15 novembre 2019

Lieu :
Énap

Intervenants :
Cabinet de formation

Public visé :
Personnel technique (A,
B, C) affecté en
établissement et en DAL.

**Conditions d'admission /
Pré requis :**
Aucune

**Responsable de
formation :**

jose.marivela@justice.fr

05.53.98.90.10

Coordonnées
École nationale
d'administration
pénitentiaire
440 avenue Michel Serres
CS 10028
47916 AGEN cedex 9
05 53 98 98 98